

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Pour diffusion immédiate

Aujourd'hui, Cooptel annonce que tous ses membres actifs au 27 mars et ayant reçu les services d'internet et de téléphonie pendant 12 mois en 2019*, recevront en ristourne un mois gratuit pour ces services sur leur facture de mai 2020. De plus, aucun frais de retard ne sera facturé sur la facture d'avril. Cela s'ajoute aux 2 mois reçus en septembre et octobre 2019 pour les services de télévision, d'internet et de téléphonie.

L'entraide coopérative à l'œuvre.

Pour toutes questions veuillez me contacter au mrocheleau@cooptel.coop



Marie-Eve Rocheleau
Directrice générale, Cooptel

*Un prorata sera appliqué pour les abonnements de moins de 12 mois.

*Cooptel dessert plusieurs municipalités de la MRC Drummond, Maskoutaine,
Val Saint-François, la Montérégie, l'Estrie et Montréal.*